

# PERCHIS ET JEUNE FUTAIE

N° 271112 (1/2)

## CARACTÉRISTIQUES

Complet et dense	
Couvert en %	> 70%
Hauteur moyenne en mètres	9 à 12
<i>(Jusqu'à 14 mètres dans les meilleures stations)</i>	
Age	25 à 40
Diamètre en cm à 1,30 mètres de hauteur	15 à 25
Densité en nombre de tiges par hectare	1000 à 5000

### AUTO-ÉCOLOGIE, EXPOSITION, SOLS, BILAN HYDRIQUE

Surtout représenté dans l'étage mésoméditerranéen. Ne monte qu'exceptionnellement dans l'étage supraméditerranéen, où il est remplacé par le Pin sylvestre.

Situations topographiques, expositions et sols variables.

### Variantes :

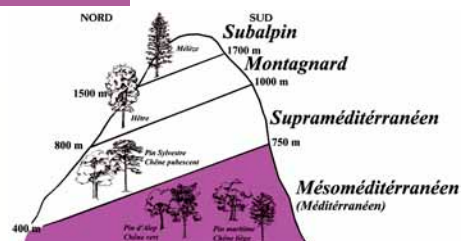
- Pinède plus claire, 500 à 1000 tiges par hectare.
- Présence de vieux semenciers.
- Présence d'un sous-étage de Chêne vert ou de Chêne pubescent sur tout ou partie de la surface.
- Parfois en mélange par bouquets avec du gaulis ou de la futaie adulte :  
☪ n°271115 « futaie irrégulière ».

## LITTORAL CALCAIRE LITTORAL SILICEUX MOYEN-PAYS

Ce type de peuplement occupe des surfaces très importantes dans la zone « Littoral calcaire ».

L'intérêt économique de ces peuplements pour les gestionnaires est limité, production faible et bois de qualité médiocre (trituration). La commercialisation est souvent difficile. Lorsqu'il y a revenu (vente des bois), il est insuffisant pour permettre l'élimination des rémanents par broyage.

Les enjeux DFCl ou paysagers sont souvent prédominants (forêt périurbaine). La gestion de ces peuplements très combustibles, représente un enjeu social important.



CRPF - Chalmers Aixois (13)

La sylviculture pratiquée a souvent pour objectif de réduire le risque incendie



Très combustible, le passage d'un incendie peut conduire à une régression vers la garrigue. Dans le département du Var, certains peuplements fortement atteints par la maladie chancreuse du Pin d'Alep posent des problèmes de pérennité.



La concurrence ayant déjà fait son oeuvre, la sylviculture menée ne peut être qu'une sylviculture de rattrapage sans amélioration notable de la qualité des bois obtenus (utilisation principale en bois de trituration).

Les possibilités de valorisation par substitution doivent être étudiées au cas par cas.



Sauf situation localisée de forte pente, risque d'érosion généralement faible.



Peuvent être concernés par la directive habitat (☪ Annexe fiche n°355310) :

- Peuplements de Pin d'Alep situés à la limite du Thermo et du Mésoméditerranéen (42.84). La formation est alors souvent considérée comme paraclimacique dans les stations très xérophytiques. La conduite d'une sylviculture peut être favorable au maintien de l'habitat.

- Chênaie verte potentielle (45.312). L'objectif poursuivi peut être le développement du Chêne vert par la réalisation d'éclaircies progressives dans la pinède.

- Pinède sur matorral à Genévriers (32.131). L'extraction partielle ou complète du Pin d'Alep peut permettre la réhabilitation du matorral.



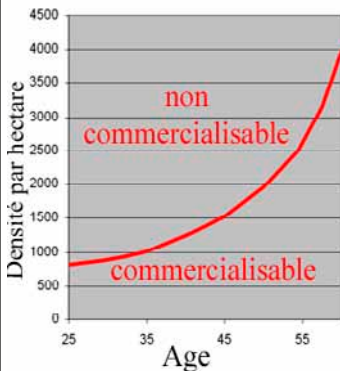
Aptitude au pastoralisme faible à moyenne.



CCPF - Trévaresse (13)

Éclaircie de rattrapage

*Des éclaircies énergiques pour permettre la remontée biologique et diminuer la combustibilité des peuplements*



Seuil de commercialisation des peuplements de Pin d'Alep selon l'âge et la densité (fertilité moyenne)

• **⚠ En zone Natura 2000, la présence d'habitats d'intérêt communautaire à Genévriers (habitat 32.132) peut induire une gestion forestière particulière. Se reporter à la fiche correspondante :**  
 ✍ Annexe fiche n°355310.

## GESTION RECOMMANDÉE



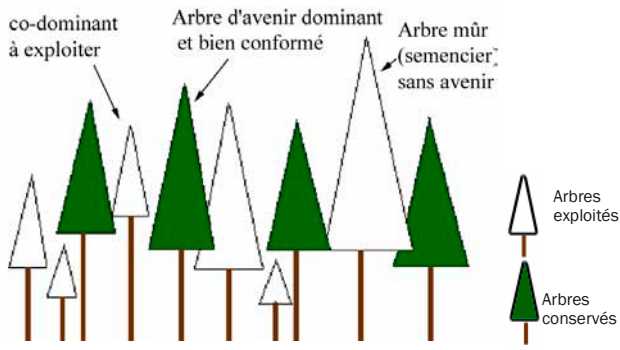
### ÉCLAIRCIE DE RATTRAPAGE PAR LE HAUT



*Sur peuplement très dense, il peut être préférable, afin de ne pas trop déstabiliser le peuplement, de ramener la densité à 800 tiges par hectare en deux éclaircies.*

Elle consiste à ramener la densité du peuplement autour de **400 à 800 tiges par hectare** (1100 maximum) en sélectionnant les **tiges dominantes les mieux conformées**.

- Selon la densité initiale du peuplement, le diamètre moyen et la proportion plus ou moins forte de petits bois (<10 cm), l'éclaircie n'est pas toujours commercialisable.
- L'éclaircie permet le développement du Chêne présent en sous étage, réduit la combustibilité du peuplement et améliore l'état sanitaire.



## GESTION POSSIBLE

### NON INTERVENTION

Elle peut être une alternative lorsque le peuplement n'est pas encore commercialisable, en mauvais état sanitaire ou qu'il ne présente pas d'intérêt PFCI ou paysager marqué. Elle peut être également envisagée pour les peuplements les moins productifs (sol superficiel, dalle calcaire) ou inaccessibles.

Après vieillissement, les traitements applicables sont ceux de la Futaie adulte : ✍ n°271113.

### ÉCLAIRCIE FORTE



Le seul cas où l'éclaircie forte peut être conseillée (moins de 400 tiges par hectare), c'est lorsque la **régénération feuillue présente en sous-étage est abondante et susceptible de constituer à moyen terme un peuplement complet et dense**.

## GESTION DÉCONSEILLÉE



### ÉCLAIRCIE PAR LE BAS

**Conserver plus de 1100 tiges par hectare** ne présente aucun intérêt sylvicole (pas de réaction du peuplement) et n'est pas économiquement viable. Ce type d'éclaircie est parfois réalisé dans un but cynégétique, paysager ou de protection contre les incendies, mais son intérêt réel, est discuté.

## INTERDITS



### COUPE RASE, SANS ASSURER L'AVENIR (EN VERTU DE L'ART. L9 DU CODE FORESTIER)

Sauf opération de transformation programmée, la conduite de coupes rases sans mesure destinée à favoriser la régénération naturelle, peut aboutir à la constitution d'un peuplement dégradé qui mettra au mieux plusieurs décennies à se reconstituer.

### EXPLOITATION DES SEULS ARBRES DOMINANTS

**A défaut d'une régénération naturelle constatée dans les 5 ans, la pérennité du peuplement devra être assurée artificiellement (boisement des vides).**

Pratique qui consiste à exploiter les seuls arbres dominants ne laissant que les tiges sans valeur d'avenir ou, lorsqu'il s'agit de régénérer le peuplement par coupe d'ensemencement, les tiges ne répondant pas à la définition de semencier. Les arbres restant sont fragilisés et vont végéter. Leur faible potentiel génétique compromet la qualité de la régénération naturelle. Cette pratique va à l'encontre de la gestion durable.